Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 17/05/2023
ID : 038-213800535-20230511-DB230511_17-DE

Ville de Bourgoin-Jallieu

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 OCTOBRE 2019

URBANISME - FONCIER

DB191014128

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Date de convocation : Jeudi 4 octobre 2019.

L'an deux mille dix-neuf, le quatorze octobre à vingt heures,

Le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle de l'Orangerie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Vincent CHRIQUI, Maire.

Il est procédé à l'appel des conseillers municipaux à 20h05.

Secrétaire de séance : Océane ROULOT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 35

Présents : 28 Votants : 33

Présents : Vincent CHRIQUI, Jean-Pierre GIRARD, Danielle MULIN, Virginie PFANNER, Olivier DIAS, Hélène ACCETTOLA, Alexandre GHIBAUDO, Marie-Laure DESFORGES, Michel CARRON, Hélène BULLIOD, Laurent CAMPO, Laurent CUISENIER, Thierry FABRY, Jean-Rodolphe GENIN, Aurélien LEPRETRE, Michelle MENEGHIN, Emmanuelle SPADONE, Joseph BENEDETTO, Mireille BOROT, Julien CHABOUD, Océane ROULOT, Aude STEINMETZ, Nathalie JACQUEMOND, André BORNE, Cécile MORGAN, Frédérique PENAVAIRE, Damien PERRARD, Nathalie GERMAIN.

Excusés ayant donné pouvoir :
- Alain BATILLOT, pouvoir à Aurélien LEPRETRE ;
- Armand BONNAMY, pouvoir à Vincent CHRIQUI ;
- Annick NERON, pouvoir à Danielle MULIN ;
- Robert AUBIN, pouvoir à André BORNE ;
- Meryem YILMAZ, pouvoir à Cécile MORGAN

Absente : Sophie GUTTIN-LOMBARD.

Ne participe pas au vote : Jean-Claude PARDAL

OBJET : ACQUISITION D'UNE EMPRISE DE 8 M² ENVIRON DE LA PARCELLE AT 433P SITUEE 24 RUE DU PETIT BION

Rapporteur : Michel CARRON

Mesdames, Messieurs,

Dans le cadre d'une régularisation de l'emprise du trottoir, rue du Petit Bion, la ville souhaite acquérir une emprise de 8 m² environ (avant document d'arpentage), de la parcelle cadastrée AT 433p. Cette parcelle est située 24 rue du Petit Bion et appartient à la SCI CLAUORUM.

Il convient donc d'accepter cette acquisition à l'euro symbolique ainsi que la prise en charge des frais d'acte et de géomètre par la ville.

Envoyé en préfecture le 16/05/2023
Reçu en préfecture le 16/05/2023
Publié le 17/05/2023
ID : 038-213800535-20230511-DB230511_17-DE

Il est proposé au Conseil Municipal d'/de :

- **Approuver** l'acquisition d'une emprise de 8 m² environ (avant document d'arpentage), de la parcelle cadastrée AT 433p, située 24 rue du Petit Bion, à l'euro symbolique, appartenant à la SCI CLAUORUM.
- **Accepter** le principe de la prise en charge des frais d'acte et de géomètre par la ville.
- **Autoriser** le Maire ou un adjoint ayant délégation en la matière à signer tous les actes et à effectuer toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- **Prendre acte** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2019.

Le conseil municipal,
Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,
Après en avoir délibéré,
Emet un avis favorable à l'unanimité des voix.
Fait et délibéré à Bourgoin-Jallieu, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé. (Suivent les signatures).
Pour copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire